



Communiqué de presse
Conseil communautaire de Berg et Coiron du 25 novembre 2021

Le Maire de Sceautes, Joël Cros, a accueilli les conseillers communautaires dans la salle des fêtes de la commune.

En ouverture du conseil, le Président Jean-Paul Roux a invité les élus à délibérer sur une proposition de modification des statuts de l'EPTB de l'Ardèche, le syndicat d'entretien des rivières Auzon, Claduègne et Ibie. Les conseillers de Berg et Coiron se sont positionnés pour que la participation financière des intercommunalités tienne compte du potentiel fiscal (et donc de la richesse), pour une plus grande solidarité entre les territoires membres de l'EPTB. Pour le cas de Berg et Coiron, ne pas prendre en compte le potentiel fiscal entraînerait une hausse de participation de plus de 8.000 par an. Après plusieurs interventions auprès des représentants de l'EPTB, orales et écrites, ils persistent sur cette position, plus équitable à leur sens, et qui a fait débat au sein-même de l'EPTB.

Plusieurs délibérations concernaient ensuite des points budgétaires :

Des subventions ont été accordées à des associations du territoire : 1.500 € pour l'association "l'Art d'En Faire" à l'occasion de la résidence du chapiteau de cirque au printemps dernier, 980 € pour l'association des maisons d'accueil "Le Phare" pour la réalisation d'un chantier au sein de la crèche par les jeunes de l'accueil de jour, 300 € à l'association « Bugnes et Fête » pour la prochaine Fête de la Bugne qui aura lieu le 5 décembre et 400 € au Caveau de Montfleury pour l'organisation de manifestations dans le cadre des « fascinants week-ends », en octobre dernier. Le conseil a statué sur les durées d'amortissements de certains biens, opéré une décision modificative sur le budget général, et approuvé le rapport quinquennal des attributions de compensations versées aux Communes suite aux transferts de compétences. Un avenant à la convention entre Berg et Coiron et le Centre hospitalier Claude Déjean pour l'occupation des locaux de la Maison de Santé a été validé. Chaque année depuis son ouverture il y a huit ans, l'hôpital effectue un calcul de ces charges locatives et révisé le loyer versé par la communauté de communes par le biais d'un avenant à la convention initiale.

Comme à chaque réunion du conseil communautaire, el Président, les vice-présidentes et vice-présidents ont rendu compte de l'actualité des commissions qu'ils animent permettant la parfaite information sur les nombreux projets de l'intercommunalité.